

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 MAI 2014  
CONVOCATION DU 14 MAI 2014**

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CAUMONT se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**PRESENTS** : Mr Alain FONTAINE, Mr Xavier MORVAN, Mr Sylvain BONENFANT, Mme Christiane JOUIN, Mr Samuel DUTIER, Mme Annette DEMOGET, Mme Carole GASCOIN, Mr Jean-Pierre TOUTAIN, Mr Claude BOIVIN, Mme Sylvia DOS SANTOS, Mr Philippe DA CUNHA LEAL, Mr Pierre CREUSE, Mr Johnny HAMELIN.

**ABSENTS REPRESENTES** : Mr Sébastien MARTOR ayant donné procuration à Mr Alain FONTAINE, Mme Géraldine SIRUGUE ayant donné procuration à Mme Sylvia DOS SANTOS.

## ORDRE DU JOUR

- Assainissement : délibération portant autorisation de signature à Monsieur le Maire pour l'étude géotechnique de la nouvelle station d'épuration

M. Xavier MORVAN a été désigné en qualité de secrétaire (art. L.2121-15 du CGCT).

Le Maire indique qu'une seconde Commission Assainissement s'est tenue le 5 mai. Il demande au Vice-Président d'en faire un compte-rendu succinct avant de passer aux différentes délibérations à prendre relatives aux études géotechniques préalables à la reconstruction de la station de traitement des eaux usées de la commune.

M. Xavier MORVAN indique que cette commission s'est tenue en deux phases et en présence de :

- M<sup>me</sup> Anne LAUNAY, Service d'appui technique aux exploitants de station d'épuration (SATESE), Direction de l'eau et de l'assainissement, Conseil général de l'Eure ;
- M. Alain BAZIN, SOGETI Ingénierie, AMO.

La première phase a amené la commission à se déplacer sur site, notamment pour constater le profil topographique perturbé de la zone et pour estimer par ailleurs la cubature des matériaux à déblayer. **1.700m<sup>3</sup> de terre sont à manœuvrer pour la reconstruction de la STEP.** Les matériaux concernés sont constitués par des argiles à silex, à priori facilement compactables. Si les études géotechniques l'autorisent, les déblais seront réutilisés en remblais de manière à éviter le déplacement coûteux de matériaux hors chantier de reconstruction de la STEP.

La seconde partie a abordé le **dimensionnement de la STEP** en vue de déterminer sa charge nominale. Ce dimensionnement doit être suffisant pour permettre à la commune d'assurer un fonctionnement optimal de la STEP dans le temps, intégrant une évolution maîtrisée de la population

et des constructions reliées conformément aux possibilités ouvertes dans le Plan local d'urbanisme. Actuellement, seuls 134 logements du Village sont reliés à la STEP avec un taux d'occupation communal de 2,3 habitants par logement (308Eq.hab. théorique), inférieur au taux départemental de 2,5. Si le dimensionnement de base se chiffrait à 400Eq.hab. (1<sup>ère</sup> version), cette base a été revue à la hausse pour prendre en compte notamment 18 maisons supplémentaires (constructions à venir au niveau du lotissement LEBAUDY) et 15 habitations supplémentaires pour la zone constructible au niveau du lotissement du Haut du Buc. Le décompte théorique final applique à la commune la moyenne départementale de 2,5 en taux de remplissage aux 134 logements précités (335Eq.hab.) et y additionnent 38 logements supplémentaires qui seraient occupés majoritairement par de jeunes couples à 3 personnes par foyer (+ 114Eq.hab.) pour terminer à 449Eq.hab., soit une **charge nominale de la STEP de 450Eq.hab.** Ce dimensionnement aménage toute une série de sécurités, notamment au regard de la faible charge polluante constatée en STEP actuellement (entre 224 et 253 Eq.hab. d'après les données en STEP), tenant compte de la part importante des actifs partant de Caumont vers Rouen en journée.

Compte tenu de ce dimensionnement, la future STEP à construire se compose de :

- 1<sup>er</sup> étage de lits à macrophytes de 540m<sup>2</sup>, composé de 3 lits drainant sur géomembrane ;
- 2<sup>nd</sup> étage de lits à macrophytes de 360m<sup>2</sup>, composés de 2 lits drainants sur géomembrane ;
- Un poste de refoulement (8m de profondeur, 2m de diamètre, poids max. 8,5t) ;
- Un ouvrage de type chasse pendulaire (hauteur d'eau 1,3m, poids max. 8t, 5,5m<sup>2</sup> au sol) ;
- Un bâtiment technique de 15m<sup>2</sup> au sol, 2,6m sous toiture recouvert d'un bardage bois.

Après avoir constaté le coût important de réfection des réseaux d'assainissement à la charge de la commune, M. Claude BOIVIN demande s'il sera possible aisément d'en évaluer l'amélioration, notamment au niveau de la **diminution de la part des eaux parasites entrantes** dues aux précipitations.

M. Xavier MORVAN indique qu'aujourd'hui la consommation d'eau potable sur le Village se monte à 12.097m<sup>3</sup> consommés par an, chiffres fournis par le SERPN. En fonctionnement optimal théorique, une grande majorité des eaux consommées doit retourner en STEP. Les dispositifs de comptage du nombre de bâchées en STEP permettront d'obtenir le volume d'entrée en station. Par différence entre les volumes constatés en entrée actuellement et documentés dans les études, il sera possible de chiffrer la diminution des eaux parasites. Il ne faut néanmoins pas omettre d'indiquer que de plus en plus de nouvelles constructions se dotent de systèmes de récupération des eaux de pluie et les utilisent notamment pour les chasses d'eau ou pour les lave-linges. Ces eaux ne pourront pas être comptabilisées et elles ne correspondront pas pour autant à un défaut du réseau.

Les études de sol et géotechniques à mettre en place ont pour **objectifs essentiels** de :

- déterminer la faisabilité de travaux d'assainissement au regard des conditions géotechniques ;
- identifier les contraintes géotechniques susceptibles d'avoir une incidence sur la construction, la pérennité et les conditions d'exécution des ouvrages projetés ;
- de fournir au maître d'œuvre les paramètres techniques nécessaires à la conception du projet et à la réalisation des travaux dans les conditions technico-économiques optimales (reprise ou non des matériaux extraits), caractériser l'aptitude des sols au compactage et au blindage, définir les modalités de compactage afin de bâtir la ou les épreuves de convenance avec présence obligatoire du chargé d'études.

Une **consultation** a été mise en place par la Mairie auprès de 6 bureaux d'études spécialisés. Les pièces du marché qui leur ont été adressées étaient constituées d'un cahier des charges établi par SOGETI Ingénierie, d'un plan de situation et d'un plan de détail du projet permettant de localiser les sondages à réaliser. La mission géotechnique correspond à la nomenclature GP12 avec 6 sondages pelleuse et un sondage profond à 10m. Le poste de relèvement sera en effet profond de 8 mètres.

Des essais pressiométriques (coups réguliers impactant les matériaux du sol), des tests au bleu de méthylène pour détecter les argiles gonflantes (montmorillonite), des-essais de cisaillement pour déterminer l'angle de talutage à mettre en place et des mesures de la teneur en humidité du sol complètent la batterie d'analyses demandées par la commune.

Sur 6 entreprises consultées, 4 ont affiché le contenu du marché public de prestations intellectuelles. Deux entreprises ont répondu : TECHNOSOL Normandie et ABROTEC Agence Normandie. Les qualités techniques sont équivalentes au niveau des réponses à la consultation de sorte que la Commission Assainissement à proposer de retenir l'offre économiquement la plus intéressante. **TECHNOSOL a répondu à 6.903€ HT & ABROTEC A 2.980€ HT**

Le Maire demande au Conseil municipal de délibérer pour attribuer le marché de prestation intellectuelles correspondant aux études géotechniques. Il propose de retenir la société ABROTEC pour un montant de 2.980€ hors taxes et demande à obtenir du Conseil une délégation de signature pour l'ensemble des pièces relatives à cette mission.

**Premier vote :** à l'unanimité, le Conseil municipal attribue le marché d'études géotechniques préalables à la reconstruction de la STEP de la commune de Caumont à la société **ABROTEC**, pour un montant de **2.980€ HT**.

**Second vote :** à l'unanimité, le Conseil municipal sollicite les **aides publiques de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (50%) et du Conseil général (30%) pour ces études géotechniques** préalables à la construction de la STEP de Caumont. Il demande à faire valoir auprès d'eux une demande de dérogation avant ordre de service de manière à pouvoir effectuer ces opérations dans les meilleurs délais.

**Troisième vote :** à l'unanimité, le Conseil municipal délègue à Monsieur le Maire la **signature** de l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

Le maire rappelle la date du prochain conseil municipal :

- **Lundi 26 mai 2014 à 20h30.**

**La séance est levée à 22h00.**

Le Maire,  
Alain FONTAINE

Le secrétaire,  
Xavier MORVAN

Sylvain BONENFANT

Christiane JOUIN

Samuel DUTIER

Annette DEMOGET

Pierre CREUSÉ

Carole GASCOIN

Claude BOIVIN

Philippe DA CUNHA LEAL

Jean-Pierre TOUTAIN

Sylvia DOS SANTOS

Johnny HAMELIN

